

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16/02/2017

Réforme du marché carbone : le Parlement Européen fait les choses à moitié

Hier, en assemblée plénière, le Parlement Européen a voté en faveur d'une réforme du marché européen du carbone (European Trading Scheme ou ETS) pour la période 2021-2030, par 379 voix pour et 263 voix contre. L'objectif affiché de cette réforme, en négociation depuis plus d'un an, visait à renforcer le prix du CO₂ en vertu du principe « pollueur-payeur ». Mais le vote des eurodéputés révèle en réalité un manque d'ambition au regard de la lutte contre le changement climatique induite par l'Accord de Paris, ce qui pénalisera les investissements dans les technologies bas carbone et ne favorisera pas l'efficacité énergétique

Alors que les prix stagnent autour de **5€ par tonne de CO₂** depuis plusieurs années, et que le niveau nécessaire pour donner un véritable signal prix déclencheur d'investissements bas carbone se situe autour de **30€/tonne**, le marché européen des quotas de CO₂ ressemble de plus en plus à un échec politique qu'à une « success story ».

Avant le vote du Parlement Européen, plusieurs options étaient sur la table pour « sauver » l'ETS. **Portées par les secteurs industriels électriques et gaziers mais aussi par les ONG environnementales (WWF, CAN Europe)**, de nombreuses études parues fin 2016 (ICIS/Eurelectric, Sandbag, Wake up Call/FTI Consulting, Magritte), pointaient la **nécessaire complémentarité entre des mesures de court terme** – redonner, le plus tôt possible, un élan au marché carbone – **et des mesures de long terme** – afin de faire en sorte que, jusqu'en 2030, le marché ne retombe dans des excédents d'offre qui font s'effondrer les prix.

En particulier, l'UFE et l'association européenne Eurelectric ont plaidé avec force pour le renforcement des paramètres de la Réserve de Stabilité (Taux de prélèvement annuel des quotas sur le marché fixé à 24% au lieu de 12% initialement) et pour une trajectoire plus ambitieuse de réduction des quotas en circulation sur le marché, via une augmentation du facteur annuel de réduction du nombre de quotas (LRF) à 2,4%. Or, seule la première de ces deux mesures a été adoptée par le Parlement Européen.



L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique, dans les domaines social, économique et industriel.

L'Électricité, c'est l'avenir !

Si le résultat de ce vote conduirait à ce que le signal prix carbone soit légèrement renforcé les premières années (de l'ordre de 5€/tonne par rapport à la trajectoire de référence) il est **sans conséquence sur le long terme, et donc sans véritable incitation supplémentaire pour les acteurs à investir prioritairement dans les technologies bas carbone**. Le texte entérine l'absence de révision possible du LRF fixé à 2.2 avant 2024, ce qui envoie un mauvais signal aux investisseurs de long terme. Avec un LRF à 2.2 %, les secteurs relevant de l'ETS devront réduire leurs émissions de 43 % par rapport à 2005 d'ici 2030, ce qui correspond à une ambition de contenir la hausse des températures à 2° (fourchette haute) au lieu de tendre vers 1.5 ° préconisé dans l'Accord de Paris. **Le fait de ne pouvoir réexaminer la situation avant 2024 semble éloigner l'Europe de l'esprit et de la lettre de l'Accord de Paris.**

En conséquence, l'UFE ne peut que regretter que le Parlement se soit arrêté au milieu du gué. Dans le cadre du « trilogue » qui va maintenant s'ouvrir, les Etats Membres ont désormais les cartes en main pour entériner un compromis qui, certes, marque un progrès par rapport au cadre précédent mais risque de marquer, surtout, à peine plus d'un an après l'Accord de Paris, **une ambition réduite, questionnant le leadership de l'Europe en matière de lutte contre le changement climatique et sa capacité à engager les actes nécessaires pour favoriser une transition réussie vers une économie bas-carbone.**

Contact presse :

Anne CHENU - 06.09.22.77.01 - 01.58.56.20.84 - anne.chenu@ufe-electricite.fr

[@ufelectricite](https://twitter.com/ufelectricite)



L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique, dans les domaines social, économique et industriel.

L'Électricité, c'est l'avenir !